

Un bouleversement sanitaire, social et économique

Les mesures adoptées ces derniers jours par les autorités fédérales et cantonales bouleversent tant la vie sociale que l'activité économique. Pour cette dernière, des mesures importantes sont annoncées, qui doivent encore être précisées, et qui pourraient être complétées.

Situation extraordinaire, mesures exceptionnelles

Face à la propagation rapide du coronavirus Covid-19, les mesures prises par les autorités fédérales et cantonales ont évolué très rapidement entre le 13 et le 16 mars. C'est désormais la Confédération qui dirige l'ensemble de ces mesures, valables au moins jusqu'au 19 avril. On en trouve le détail sur le site internet de l'Office fédéral de la santé publique (www.bag.admin.ch).

En résumé, les commerces, marchés, écoles, lieux de formation, de culture, de divertissement, de loisirs et de sport doivent rester fermés. Peuvent rester ouverts: les commerces d'alimentation, les kiosques, les banques, les bureaux de poste, les guichets des administrations, les gares et les hôtels – mais à condition de limiter le nombre des personnes présentes et de respecter les distances de sécurité.

Il est demandé d'éviter autant que possible les transports publics, qui maintiennent une offre réduite. Les employeurs sont invités, chaque fois que c'est possible, à aménager des horaires de travail décalés ou à permettre le télétravail; les travailleurs faisant partie des personnes vulnérables et ne pouvant effectuer du télétravail doivent impérativement rester à domicile, en conservant leur salaire. Les rassemblements publics ou privés sont interdits – les seconds faisant parfois

l'objet de précisions cantonales fixant une limite à cinq ou dix personnes. Les activités associatives sont aussi visées.

Les contrôles aux frontières sont rétablis et l'entrée n'est autorisée que pour les Suisses, les personnes disposant d'un permis de séjour et celles voyageant pour le travail. Le transit et le transport de marchandises restent autorisés. Des mesures équivalentes ont été prises par les Etats voisins. Enfin, l'armée est engagée pour appuyer les cantons en matière de soins médicaux, de logistique (transport) et de sécurité.

Ces mesures sont nécessaires d'un point de vue sanitaire, afin de casser la propagation du virus, d'éviter un engorgement des services de santé et de sauver des vies. Parallèlement, il est clair qu'elles entraînent un très fort ralentissement de l'activité économique et une menace pour les revenus de la population. Le Conseil fédéral a donc également pris des décisions importantes pour aider les entreprises.

10 milliards pour une aide d'urgence

Le détail des mesures de soutien à l'économie figure sur le site internet du SECO (www.seco.admin.ch). En résumé, une aide d'urgence est mise à disposition, pour un montant total d'environ 10 milliards de francs. La plus grande partie (8 milliards) servira à financer des indemnités pour chômage partiel («réduction de l'horaire de travail», RHT), permettant ainsi

Impressum

Editeur:
Centre Patronal
Rédacteur responsable:
P.-G. Bieri

Route du Lac 2
1094 Paudex
Case Postale 1215
1001 Lausanne
T +41 58 796 33 00
info@centrepatronal.ch

Kapellenstrasse 14
3011 Bern
T +41 58 796 99 09
cpbern@centrepatronal.ch

www.centrepatronal.ch

Suite au verso

 La Confédération, dont les finances sont en bonne santé, serait certainement en mesure de reporter l'encaissement de la TVA à des jours meilleurs.

aux entreprises en difficulté de conserver leurs emplois et donc de redémarrer rapidement dès la fin de la crise. Les conditions d'accès seront simplifiées et accélérées et le cercle des bénéficiaires pourrait être étendu.

Outre le financement du chômage partiel, l'aide d'urgence comprend aussi un soutien financier d'un milliard de francs qui devrait pouvoir être accordé à des entreprises particulièrement touchées par des problèmes de liquidités. De plus, les PME en difficulté peuvent dès à présent bénéficier de crédits bancaires (remboursables) garantis par cautionnement; 580 millions de francs sont à disposition des quatre organisations de cautionnement reconnues en Suisse, et les conditions d'accès sont allégées. Enfin, une partie de l'aide sera réservée à des organisations et des manifestations sportives et culturelles.

Il faudrait aussi suspendre certains délais de paiement

Il faut saluer la volonté du Conseil fédéral d'agir rapidement pour soutenir l'activité économique, en privilégiant des mesures permettant de poursuivre le versement des salaires. Le chômage partiel est un instrument efficace pour les entreprises confrontées à une importante baisse d'activité, ou pour celles qui ne sont pas en mesure d'assurer les distances de sécurité prescrites; il n'est cependant pas très flexible et l'extension du cercle des bénéficiaires, notamment, nécessite une modification législative. En outre, si le chômage partiel aide

considérablement les employeurs, il ne résout pas les problèmes que doivent affronter les nombreux indépendants sans employé qui voient leurs clients se raréfier ou disparaître.

En ce sens, la création d'un fonds de soutien d'un milliard de francs est bienvenue. Mais qui y aura droit et à quelles conditions? On sent déjà poindre, entre secteurs économiques, une rivalité batailleuse pour en obtenir la meilleure part... Dans ce contexte, il ne faudra pas oublier le rôle important que pourront jouer les associations professionnelles afin d'identifier les besoins de leurs membres et, autant que possible, de canaliser l'aide publique.

Une autre forme d'aide, explicitement citée en France par le président Macron, mériterait d'être moins discrète dans le débat helvétique: il s'agirait de permettre aux entreprises en difficulté de reporter certaines de leurs charges, en suspendant les délais de paiements sans pénalités. Cette possibilité est examinée en ce qui concerne les cotisations AVS. Elle pourrait utilement l'être pour d'autres charges administratives aux plans cantonal et fédéral. La Confédération, dont les finances sont en bonne santé, serait certainement en mesure de suspendre l'encaissement de la TVA et de le reporter à des jours meilleurs.

Pierre-Gabriel Bieri

Aspects de santé publique (site de l'OFSP): www.bag.admin.ch
Aspects économiques (site du SECO): www.seco.admin.ch
Informations du Centre Patronal: www.centrepatronal.ch/coronavirus

La reproduction de nos articles est soumise à autorisation. Dans tous les cas, il s'agit de mentionner la source («Service d'information du Centre Patronal»), ainsi que la date de parution.